

Règlement officiel du
TROPHEE DEPARTEMENTAL JEUNES (TDJ59)
Saison 2008-2009

Article 1 : Généralités

Pour la saison sportive 2008/2009, le Comité Départemental du Nord de Badminton met en place un Trophée Départemental Jeune (TDJ59).

Article 2 : Participation

Seuls peuvent être admis à participer aux étapes du Trophée Départemental, les joueurs et joueuses licencié(e)s à la FFBA pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune mesure de suspension

Les étapes du Trophée Départemental sont ouvertes aux clubs implantés sur le Département du Nord uniquement

Seuls peuvent participer, les joueurs dont le classement est au maximum au classement par point (CPPP) de :

- > POUSSINS : 3pts
- > BENJAMINS : 4pts
- > MINIMES: 5 pts
- > CADETS: 6pts

Un joueur possédant un surclassement (1S) peut jouer dans une catégorie supérieure, auquel cas il ne devra dépasser :

- > Poussin jouant en BENJAMIN: 5 pts
- > Benjamins jouant en MINIMES : 6 pts
- > Minimes jouant en CADETS: 7 pts

Article 3 : Organisation

Les tournois du Trophée Départemental ont lieu le dimanche de 9h30 à 18 h00 environ, les convocations ne peuvent être annoncées avant 9h00.

Le prix de l'inscription est de 3 € par joueur maximum

Chaque étape doit être gérée par le logiciel bad +

Les inscriptions doivent avoir lieu par le site de la ligue du Nord Pas de Calais ou celui du Comité Départemental, qui est un lien avec celui de la ligue

Le nombre de joueurs participants ne doit pas être supérieur à 9 par terrains

En cas de surnombre, les joueurs non retenus seront ceux ayant le moins de points au classement par point (CPPP), en cas d'égalité, la date d'inscription sera prépondérante, et favorisera les premiers inscrits.

La date limite d'inscription est fixée au dimanche précédent chaque manifestation, sauf si le nombre d'inscrits est inférieur à 4 participants par terrain.

Dans ce cas, sur demande écrite au siège du Comité Départemental, celui-ci peut permettre un prolongement de date limite des inscriptions soit au Mercredi suivant à minuit

Les matchs auront lieu en poule, puis par élimination directe

Les matchs auront lieu en deux sets gagnants suivant les règles de la FFBA.

La confection des poules et des tableaux finaux doit être effectué selon les règles fédérales, à savoir :

1. La composition des poules doit être effectuée à l'aide du CPPP Départemental, l'utilisation du système Z, doit être privilégiée, les joueurs d'un même club ne doivent pas être dans la même poule, si possible,

Le joueur ayant le plus de point sera la tête de poule 1, le suivant tête de poule 2 etc.
Lorsque toutes les têtes de poules sont placées, le suivant est placé en 2eme place de la dernière poule, puis les suivants, en remontant vers la poule 1.
On place alors les suivants dans l'ordre : de la poule 1 à la dernière poule

2. Pour les tableaux finaux, le respect de la protection des têtes de séries doit être choisi, deux premiers de poule ne peuvent se rencontrer en sortie de poule sauf conditions particulières.

Ces tournois ayant un contenu pédagogique fort, il est indispensable de rappeler les règles en ce qui concerne la tenue vestimentaire des joueurs, et faire respecter celle ci.

Un club qui possède 7 terrains, ou plus, peut recevoir 2 catégories d'âge.

Le nombre d'inscrits ne pouvant dépasser 9 joueurs x Nbre de terrains.

Les récompenses sont fournies par le club organisateur, à savoir : 2 coupes par tableau, au moins

Article 4 : Envoi des résultats

Chaque club organisateur devra transmettre le fichier Bad+ de l'étape sous 3 jours par Email à l'adresse suivante : codep59badminton@nordnet.fr

Article 5 : Trophée Départemental

Un Trophée Départemental » récompensant les trois meilleurs joueurs, dans chaque catégorie d'âge, est mis en place.

Les points remportés par chaque joueur sont déterminés comme suit :

- Vainqueur: 10pts
- Finaliste 8pts
- 1/2 Finaliste : 6pts
- 1/4 de finaliste : 4pts
- 1/8 de Finaliste : 2pts
- Les autres joueurs ayant participés : 1 pt

Article 6 : La qualité de l'accueil

Le club organisateur devra veiller à recevoir les joueurs et les accompagnateurs, ainsi que le public dans de bonnes conditions:

- Ouverture de la salle suffisamment tôt.
- Prévoir suffisamment de chaises ou bancs.
- Prévoir une buvette pour toute la journée.
- Prévoir une sono pour annonce et lancement des matches.

En cas de défauts d'organisation répétés, le Comité Directeur du Comité Départemental se réserve le droit de revoir l'attribution des étapes suivantes pour le club concerné.

Article 7 : Aide à l'organisation

Un délégué Départemental peut-être nommé par le responsable de la commission Compétition, afin d'aider à L'organisation, à la bonne marche du tournoi, et à la préparation de celui ci.
Il peut être le responsable du club organisateur.

Un arbitre par catégorie pourra être mis à disposition par le comité Départemental (selon disponibilité), dans ce cas l'ensemble des frais occasionnés sont pris en charge par le Comité Départemental.

www.badnord.com